

Projet d'extension du site STMicroelectronics de Crolles

FLASH INFO

26 JUILLET 2024

Dans le cadre du projet d'extension du site de Crolles, STMicroelectronics a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) qui a validé le 6 mars 2024 les modalités de la concertation préalable. Celle-ci s'est déroulée du 22 mars au 19 avril 2024.

Sous l'égide de la CNDP, les 3 garants nommés ont accompagné la concertation et publié leur bilan le 13 mai 2024 qui inclut des demandes de précisions et des recommandations.

Le 8 juillet 2024, STMicroelectronics a adressé sa réponse à la CNDP et aux garants qui comprend les enseignements que le site tire de la concertation, ses engagements pour la suite du projet ainsi que ses réponses aux questions et recommandations. Ce document est accessible sur les sites de la CNDP et de la concertation.

Les différentes rencontres organisées ont été une opportunité d'accroître la connaissance de STMicroelectronics et la compréhension de son projet par le grand public et tous les acteurs du territoire.

Avec ce flash info, STMicroelectronics Crolles poursuit sa démarche d'information et de pédagogie à laquelle le site s'est engagé.

ST en Isère

Présent depuis plus de 50 ans en Isère dont il est le premier employeur privé, STMicroelectronics compte près de 7 500 salariés qui conçoivent et produisent des puces sur ses sites de Grenoble et de Crolles.

ST Grenoble est l'un des plus grands sites de Recherche & Développement du Groupe dédié au développement de produits et à la maîtrise de systèmes électroniques complexes.

ST Crolles est un site de Recherche & Développement technologique et de production de puces électroniques. Il fabrique des microcontrôleurs standards et sécurisés avec mémoires non volatiles embarquées, des capteurs d'images et des solutions de puissance intelligente que l'on retrouve par exemple dans l'automobile, les dispositifs médicaux, l'usine 4.0.

Points clés du projet

1^{er} acteur français du secteur dans la conception et fabrication de puces électroniques

Renforcement de l'indépendance stratégique et de la souveraineté industrielle de la France et de l'Europe en fabricant des technologies au service de la transition écologique

Doublement de la capacité de production de plaquettes de 300 mm de diamètre

Un projet inscrit dans un engagement de développement durable

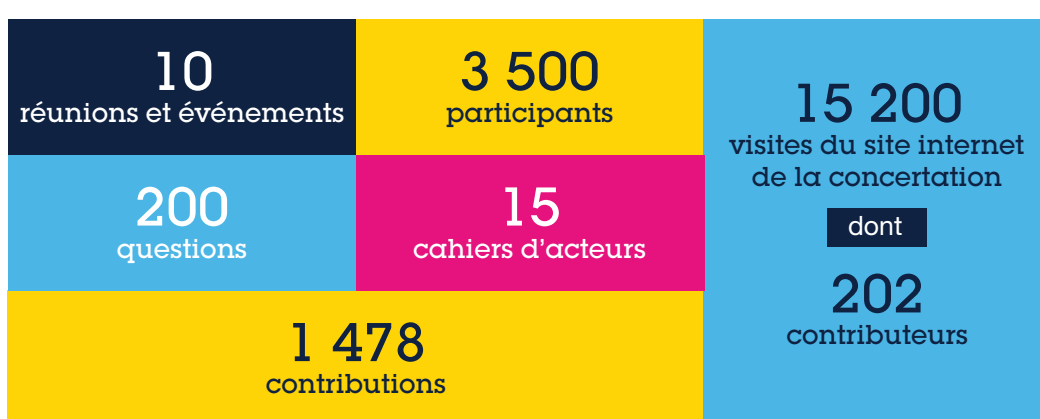
Un investissement de 7,5 milliards d'euros

Création de 1 000 emplois directs et 3 000 indirects

Doublement des volumes d'eau recyclée (3M m³/an en 2022 à 6M m³/an) pour limiter les besoins en eau potable (de 4,5M m³ en 2022 à un maximum de 7M m³/an)

Les chiffres clés de la concertation

La concertation a permis de dialoguer avec des publics variés parmi lesquels des riverains, des élus locaux, des acteurs du monde économique et de la recherche, des associations, des jeunes (collégiens, lycéens, étudiants), des salariés et plus largement le grand public.



Les engagements de ST Crolles tout au long de la vie du projet

A l'issue de la concertation préalable, ST a répondu aux demandes de précisions et recommandations des garants. ST a par ailleurs pris des engagements qui sont détaillés dans la partie III de la réponse au bilan des garants.

En voici quelques extraits :

Continuer la dynamique d'information et de dialogue

- Poursuivre le processus administratif avec le dépôt d'une Demande d'Autorisation Environnementale.
- Poursuivre la dynamique d'information et de concertation avec les publics jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.
- Organiser une réunion publique annuelle dès 2025 et une rencontre de proximité sur le marché de Crolles.
- Renforcer la communication vers les riverains avec un courrier annuel et un moment d'échange sur le site (sur inscription).
- Accentuer l'effort de communication - avec les entreprises et partenaires du territoire - sur les impacts positifs de la microélectronique.

Poursuivre la démarche de progrès continu pour l'environnement

- Poursuivre l'amélioration du taux de recyclage d'eau avec pour ambition de doubler le volume d'eau recyclée et communiquer sur les avancées concrètes.
- Poursuivre l'engagement d'amélioration de la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel conformément à la réglementation avec la création d'infrastructures dédiées.
- Réitérer et entretenir les échanges sur la gestion de la ressource en eau à l'échelle du territoire (par le biais d'un événement dédié, par exemple dans le cadre de l'Observatoire sur l'eau du Grésivaudan).
- Poursuivre la maîtrise des rejets atmosphériques et les programmes de réduction des gaz à effet de serre du site au travers du programme de neutralité carbone.
- Réaliser les études sur la création d'un parking silo sur le site et accélérer l'effort pour le développement des modalités de transport doux en alternative à la voiture individuelle.
- Poursuivre les actions de préservation de la biodiversité menées avec nos partenaires.

Contribuer à la bonne intégration économique et sociale du projet sur le territoire

- Poursuivre l'effort de recrutement et le développement des compétences sur le bassin d'emploi, notamment à travers des forums emploi et des partenariats avec les acteurs locaux de l'emploi.
- Poursuivre notre engagement auprès des acteurs de la formation initiale et contribuer à renforcer durablement la filière d'excellence de la microélectronique sur le territoire.
- Maintenir le dialogue avec l'Etat et les collectivités au sujet des grands chantiers concernant la mobilité à l'échelle du territoire.
- Accompagner les collaborateurs dans les trajets domicile-travail (PDME) et renforcer l'information sur les services publics lors de l'intégration de nouveaux salariés et en lien avec les collectivités.

Poursuite des étapes du projet

ST a déposé un Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE). Ce dossier intègre notamment plusieurs améliorations et évolutions apportées au projet, en cohérence avec la stratégie de développement durable du groupe et dans une démarche de progrès continu.

Par ailleurs, après sa Séance plénière du 24 juillet 2024, la CNDP a publié un avis constatant que :

- « Le document publié par le maître d'ouvrage, en réponse au bilan de la concertation préalable, répond à l'ensemble des questions, arguments et contributions posés par le public, ainsi qu'aux recommandations formulées par le garant et les garantes ;
- Le maître d'ouvrage a déposé une nouvelle demande d'autorisation environnementale, qui comprendra nécessairement une nouvelle enquête publique associée à l'autorisation environnementale du projet. »

Dans cette offre, elle recommande que :

- « Le maître d'ouvrage mette en œuvre les engagements pris dans sa réponse au bilan du garant et des garantes ;
- Le bilan et les enseignements de la concertation préalable soient présentés dans le cadre de la réunion publique d'ouverture de l'enquête publique pour l'autorisation environnementale. »

La CNDP a également publié une décision désignant Madame Véronique Morel comme « garante chargée de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique associée à l'autorisation environnementale de ce projet » et validant « les modalités proposées par le maître d'ouvrage en matière d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique associée à l'autorisation environnementale de ce projet » :

- Maintien ouvert et actif du site de la concertation ;
- Mise à disposition d'informations sur le site internet de la participation ;
- Réunion de restitution du bilan et des enseignements de la concertation lors de la réunion publique d'ouverture de l'enquête publique. »

Fidèle à ses engagements sur le territoire, ST continue d'innover et de progresser, en mobilisant tous les moyens nécessaires pour se développer, tout en réduisant son empreinte environnementale.

Pour en savoir plus : visitez le [site de la concertation](#).